

ÉCHOS

D'un continent à l'autre...

Loi sur les certificats de sécurité

La nouvelle loi sur les certificats de sécurité : Enfreint-elle le droit des non-citoyens à l'égalité et à la justice ? Table-ronde organisée par la Chaire de recherche du Canada en droit international des migrations et le Barreau du Québec

La Charte canadienne des droits et libertés garantit certains droits à tout résident du Canada, qu'il soit ou non citoyen, dont le droit à l'égalité et le droit au traitement juste et équitable. Cependant, la loi de l'immigration prévoit qu'un non-citoyen soupçonné de poser un risque pour la sécurité nationale peut être détenu indéfiniment en vertu d'un certificat de sécurité émis sur la foi de preuves secrètes ou être renvoyé vers le pays d'origine même s'il y risque la torture. En février 2007, la Cour suprême a déclaré ces dispositions invalides. Le gouvernement propose maintenant de modifier le régime de certificats de sécurité en y ajoutant un « défenseur » chargé de représenter les intérêts de l'individu visé, qui aurait accès à la preuve secrète mais ne pourrait pas en discuter avec l'intéressé.

Janet Cleveland a souligné que le nouveau régime des certificats de sécurité pose un problème de fond, celui de la qualité de l'information. Philippe Robert de Massy a rappelé que le système de droit développé au cours des siècles ne doit pas être remis en cause par la



guerre contre le terrorisme et demande que le Sénat trouve d'autres solutions, notamment par des règles criminelles. Enfin Lorne Waldman a cherché à montrer comment rendre justice dans un processus injuste. Serge Ménard, du Bloc Québécois, est intervenu pour témoigner du travail de la Commission qui a réfléchi sur la possible refonte de la loi sur les certificats de sécurité.

Janet Cleveland est chercheuse responsable du projet Les demandeurs d'asile avec des symptômes post-traumatiques face au processus de détermination du statut de réfugié, qu'elle mène conjointement avec Dr. Cécile Rousseau (McGill), Dr. Laurence Kirmayer (McGill) et Prof. François Crépeau (UdeM).

Source: cerium.ca, le 14 novembre 2007

L'associatif : Les gestes bâtisseurs

EDITORIAL

Des fois qu'on aborde l'engagement des marocains du Québec dans le communautaire, on se heurte automatiquement de la part des petits esprits à la question qui tue : Conviction ou opportunisme ? Comme le soulignait Victor Hugo « *Les plus petits esprits ont les plus gros préjugés* »

On peut, à priori, occulter et mettre de côté l'argument tant galvaudé qui justifie l'inaction par la carence dans l'exercice du bénévolat

comme culture de la démocratie participative.

La communauté marocaine au Québec est jeune. Son implication sociétale est au stade de l'apprentissage qui inculque les balbutiements de l'abécédaire.

Conviction : Il existe, et tant mieux, des personnes qui croient aux bienfaits communs de l'implication dans l'associatif et qui essayent d'enrichir le milieu avec abnégation. Faire dans l'associatif c'est d'abord y croire. Croire au bénévolat et à l'acte gratuit qui ne demande pas rétribution. Donner de son temps, de son savoir-faire, de son ingéniosité et de sa créativité, mettre son propre réseau au service de la structure, contribuer financièrement quand on le peut... en fin de compte il faut une part d'idéalisme pour le don de soi !

Puis il y a les opportunistes : Ils écuient les méandres des coulisses, complotent par ci, dénigrent par là. Ils se fauillent à merveille dans la suspicion comme dans une forêt de roseaux avec lesquels ils plient au gré du vent. Pour eux, toute action doit rapporter. Tout geste posé doit avoir une incidence sur leurs carrières ou du moins sur leur nom propre. Ce genre d'individus est par essence jaloux car on constate qu'il est tout le temps contre la vertu qui surgit comme de l'eau de source chez les autres membres de son groupe. Le jeu politique les subjugué jusqu'au point que cela devient un frein aux desseins de leurs volontariat.

Ils ne se doutent pas comme le disait si bien Einstein « *La politique passe, seules les équations demeurent* »

Il y a aussi ceux dont la devise est « *ni faire ni laisser faire* ». Ceux qui sont profondément ancrés et enracinés dans un désert de l'inaction. Ils demeurent invisibles jusqu'aux premières pluies comme dans le Kalahari. Là, en mauvaises herbes, ils refont surface. Ils ne donnent jamais le bénéfice ni du doute ni de la bonne foi à ceux qui s'engagent volontairement afin de mener des missions et de réaliser des avancées.

Comme disait bien Ghandi: « *First they ignore you, then they ridicule you, then they fight you, then you win !* »

Ils se vautrent dans leur suffisance et par la distorsion cognitive qui les anime, ils ne filtrent que du négatif ou ce qui leur semble l'être. Qu'importe l'argumentation, il n'existe personne à la hauteur de leurs attentes pour mener à terme le combat associatif !

On connaît tous quelques mamans pour qui la bru idéale est un casse tête car elle n'existe que dans ses chimères !

Finalement il y a ceux qui ne sont pas intéressés pour maintes raisons. Qui font leurs traintrain quotidiens tout en encourageant, au moins du chef, le travail des autres.

En conclusion, il est important d'encourager les premiers, de valoriser leurs apports au moins par la reconnaissance. De faire attention aux deuxièmes sans les écarter car souvent leurs motivations apportent des bénéfices à l'associatif. Il serait aussi important de sensibiliser la dernière catégorie car lorsqu'ils sont convaincus que la marche est dans le bon sens, ils embarquent. Et Finalement pour ceux qui aiment clabauder tout en ruminant de la calomnie pendant qu'ils regardent passer le train, il n'y a rien à faire c'est pathologique...Faire dans l'associatif c'est d'abord un geste d'amour envers les autres. « *La seule perversion est l'incapacité d'aimer* » disait Anaïs Nin.

Majid Blal

majidblal@hotmail.com

AVENIR DE LA MISSION CANADIENNE EN AFGHANISTAN

Le groupe de travail dirigé par l'ancien ministre libéral John Manley a complété une visite d'une semaine en Afghanistan, dans le cadre de son étude sur l'avenir de la mission canadienne dans ce pays.

(..) M. Manley a dit espérer que son rapport permettra de lancer le débat sur la question afghane de façon raisonnable et qu'il ne fera pas l'objet de partisanerie politique. « Nous avons des jeunes Canadiens qui sont ici, qui risquent leur vie, et je ne crois pas que ce soit une question partisane. C'est une question très grave et très importante », a-t-il dit.

Le groupe de travail devra faire des recommandations sur les options qui

s'offrent au gouvernement fédéral en ce qui a trait à la mission canadienne: la prolonger au-delà de février 2009, apporter des changements à sa nature, déplacer le contingent canadien de secteur, retirer les troupes, etc. « La décision sera prise par les parlementaires, mais nous pouvons les aider dans leur décision », a ajouté M. Manley.

Le premier ministre Stephen Harper avait déclaré, lors de l'annonce de la création du groupe de travail, le 12 octobre dernier, qu'il attendait le rapport d'ici la fin de janvier 2008.

Source: Radio Canada

© Une production de
MAGHREB CANADA EXPRESS
"D'un Continent à l'autre"
<http://www.maghreb-canada.ca>
ISSN 1708-8674
Dépôt légal: 2550843
N° TVQ: 1046238661
N° TPS: 86074 3798 RT0001

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Abderrahman El Fouladi, Ph.D.
elfouladi@videotron.ca

Correspondants au Maghreb:
Anouar Chenoufi (Tunisie)
Salahedine Lemaizi (Maroc)

Caricaturiste:
Le Hic (Baba-Ahmed Hicheme)
(Algérie)

Infographie:

Abderrahman El Fouladi

Impression:

Hebdo Litho (Saint-Léonard)

Maghreb Canada Express est un mensuel publié au Canada, depuis le 1er juillet 2003. Il est distribué gratuitement dans la région de Montréal, d'Ottawa et de Sherbrooke.

Contact et publicité:

info@maghreb-canada.ca

Tel. (514) 576-9067